CHAMPIONNAT DE FRANCE BLIND KARTING 2026

RÈGLEMENT SPORTIF

La FFSA organise la **Championnat de France Blind Karting** qui est la propriété de la FFSA. Le Championnat de France Blind Karting couronnera le pilote vainqueur de la catégorie Cecikart. Toutes les parties concernées (FFSA, Opérateur, Organisateurs, Officiels, Concurrents et Circuits) s'engagent à observer ainsi qu'à appliquer les règles régissant l'épreuve.

RÈGLEMENT

1) Le texte final du Règlement Sportif (CIK-FIA) sera la version française à laquelle il sera fait référence en cas de controverse d'interprétation. Dans ce document, les intitulés sont énoncés aux seules fins de commodité et ne font pas partie du présent Règlement.

OBLIGATIONS GÉNÉRALES

2) Tous les Pilotes, Concurrents, Officiels, participant aux Championnat de France Blind Karting s'engagent en leur nom propre et celui de leurs employés et agents, à observer toutes les dispositions du Code Sportif International « le Code», du Code de Conduite sur Circuits de Karting, le Règlement Technique de Karting (« le Règlement Technique »), les Prescriptions Générales applicables aux Compétitions internationales CIK/FIA et nationales FFSA de Karting, l'Annexe Sportive FFSA, le Règlement Particulier de la Compétition, le présent Règlement Sportif FFSA.

Tous les points non prévus au présent règlement relèvent de l'ensemble de ces documents.

3) Seule la FFSA est habilitée à accorder des dérogations au présent Règlement.

PRINCIPE ET DÉROULEMENT

4) Le Championnat de France Blind Karting se déroulera sur une compétition par catégorie :

Dates	Catégories	Circuits	Organisateurs
27-29 Août 2026	**Cecikart**	**Anneville (76)**	**ASK ROUEN 76**

La FFSA se réserve le droit de modifier ce calendrier.

5) La compétition aura le statut de compétition nationale ouverte à la participation de pilote étrangers avec l'autorisation de leurs ASN.

6) Les horaires seront établis en fonction du nombre d'engagés et seront envoyés aux pilotes inscrits, aux organisateurs et aux officiels de l'épreuve nommés par la FFSA. Sauf cas de force majeure, ils ne subiront aucune modification.

L'installation dans le paddock s'effectuera les mercredi et jeudi de 09h00 à 19h00 et le vendredi de 08h00 à 09h00.

Le contrôle des extincteurs sera effectué à l'entrée des véhicules dans le paddock.

Entre le lundi précédant la manifestation et le début des essais officiels à partir du jeudi 08h00, aucun roulage en kart de compétition, ne sera autorisé sur le circuit, excepté lors des essais libres du mercredi organisés par l'ASK organisatrice.

Le contrôle administratif s'effectuera le mercredi de 10h00 à 18h00 et le jeudi de 08h00 à 12h00.

CLASSEMENTS

7) Le classement général pour le Championnat de France Cecikart sera établi sur le résultat de la finale.

DOTATION ET PROTOCOLE PODIUM

8b) A la fin de la compétition et suivant l'horaire officiel établi, les trois premiers pilotes classés de la catégories Cecikart se rendront au Podium et se tiendront à disposition de l'opérateur.

Pendant toute la durée du protocole, les pilotes devront uniquement porter leur combinaison de course fermée, avec la casquette FFSA Karting.

A l'issue de la cérémonie de podium, les pilotes seront à la disposition de la presse pour répondre aux différentes interviews.

8d) Tableau des dotations sportives et matériels :

CATÉGORIE	DOTATION
Cecikart	• Lors du podium : coupe, bouquet de fleurs, casquette et goodies spécifiques seront remis aux 3 premiers pilotes. • Le vainqueur du Championnat de France Cecikart sera invité à la cérémonie FFSA des Trophées du Sport Automobile 2026. • Le vainqueur remportera un test en kart OK-J au sein de la FFSA Academy.

CANDIDATURES DES CONCURRENTS

9) Le Championnat de France Blind Karting est ouvert à tout Pilote : détenteur d'une licence FFSA nationale NECCHK (Licence nationale entraînement course club handicapé Karting) ou titulaires d'une licence FFSA nationale adaptée délivrée avant le 24/06/2026 (NECCJSK).

Ainsi qu'à tout Pilote étranger détenteur d'une licence nationale délivrée par une ASN étrangère et de l'autorisation préalable de participer de cette dernière dans la catégorie concernée pour 2026.

10a) Tout pilote désirant participer au Championnat de France Blind Karting devra s'inscrire directement auprès de la Ligue de Karting de Normandie en envoyant son bulletin d'engagement à :

mdesmonts@ffsa.org / 06.08.95.17.69

L'inscription doit être reçue par la Ligue au plus tard le Jeudi précédant la semaine de l'épreuve à 20h00.

10b) L''inscription comprend notamment les frais de dossier, droits de piste, laissez-passer (si l'entrée au public est payante), l'emplacement paddock, l'aire de stationnement, la location des stands, la location du transpondeur.

10d) Tableau des droits d'engagement :

Catégorie	Montant	Majoration
Cecikart	290 € / Offert par la FFSA	Sans objet

PILOTES ADMIS

11 a) CECIKART : Inscription libre, pas d'épreuve qualificative.
11 b) Conditions de participation par catégorie :

CATÉGORIE	CONDITIONS
Cecikart	Pilotes âgés de 14 ans minimum dans l'année 2026 avec déficience visuel.

11 c) Un maximum de **8 pilotes** sera admis. La FFSA se réserve la possibilité de modifier le nombre de pilotes admis. Dans le cas d'un nombre insuffisant de pilotes inscrits, la FFSA se réserve le droit d'annuler le Championnat de France Blind Karting, au plus tard deux semaines avant la date de l'épreuve.

11 d) Les engagements seront retenus selon l'ordre d'arrivée auprès de la Ligue, dans la limite des places disponibles.

KARTS ET MATÉRIEL ADMIS

12) Kart :

Définition du Règlement Technique de la catégorie Cecikart ci-dessous, en complément de l'Annexe Technique FFSA à la Réglementation CIK-FIA :

L'organisateur du Championnat de France Blind Karting fournira une flotte homogène de 2 karts pour la catégorie Cecikart. Chaque kart sera calibré pour l'événement avec les mêmes réglages.

Les karts seront répartis aléatoirement entre chaque session de pilotage afin de garantir à tous les pilotes des chances égales dans la compétition.

Le matériel utilisé doit impérativement rester dans sa configuration d'origine.

Les numéros de course seront attribués avant l'épreuve.
Chaque pilote recevra un numéro qu'il conservera pendant toute la durée de l'événement.
Il est interdit aux pilotes de toucher les plaques numéro/transpondeur des karts, seul le personnel technique est habilité à s'en charger.

→ Karts des catégories B1 & B2 (karts de loisir), conformément aux Règles Techniques et de Sécurité (RTS) des Circuits Karting en vigueur.

→ Synthème de guidage du pilote agréée par la FFSA, conforme à leurs fiches d'agréments :

- NV-2025-01+Extension 01/01

- NV-2026-01

→ Poids : Poids pilote réglementaire de 85 kg minimum.

Les pilotes dont le poids est inférieur à ce poids minimum devront ajouter du ballast pour atteindre ce poids.

Seuls les ballasts fournis par l'organisation peuvent être utilisés.
Le pilote gérera lui-même le poids supplémentaire.
Une balance sera mise à disposition avant chaque session de conduite, chaque pilote pourra ainsi prélever son lest afin d'atteindre le poids minimum requis.
Chaque pilote sera pesé à la fin de chaque séance.
Si le pilote n'atteint pas le poids minimum, il sera disqualifié de la session.
Les masses de lest sont fragiles et doivent être manipulées avec précaution.
Si un pilote transporte la charge maximale autorisée à l'intérieur du compartiment à lest, et étant toujours en dessous du poids minimum, la différence reste à son avantage.
Les poids doivent toujours être placés dans le compartiment prévu à cet effet (ni dans la combinaison, ni sur le siège, ni à aucun autre endroit du kart). Le lest doit être placé dans le kart avant chaque séance.

13) Equipement de protection obligatoire des participants :

→ Casque,
→ Combinaison,
→ Gants,
→ Chaussures fermées (obligatoire), montantes (recommandée).

Conforme à l'Article A.9. des RTS Circuit Karting.

→ Patchs oculaires obligatoires
- En qualification et en course
- Contrôlés au départ par un commissaire

→ Visières opacifiées obligatoires
- Pendant toute la compétition
- Contrôlées et scellées au départ par un commissaire
- Possiblement vérifiées à l'arrivée

14) L'organisateur attribuera, à chaque pilote, 4 numéros de course (**compris entre le n°2 et le n°9**).
Les numéros et les identifications seront fournis par l'organisateur et pourront inclure une publicité obligatoire.
Ils devront être placés selon le plan d'identification de la FFSA et ne devront subir aucune modification.







CARBURANT

15) Le carburant utilisé pour la compétition est fourni directement par l'organisateur.

SÉCURITÉ GÉNÉRALE

20a) Article 2.14 des Prescriptions générales CIK/FIA 2026.

20b) Quatre mécaniciens par pilote pour la catégorie Cecikart seront autorisés à pénétrer dans le parc fermé et sur la prégrille. Les 4 mécaniciens devront porter le laissez-passer spécifique fourni par l'organisation. Toute personne non licenciée et non accréditée se verra interdire l'accès au parc d'assistance (parc fermé) et à la prégrille.

PUBLICITÉ

21) Les pilotes n'auront pas la possibilité d'apposer d'autres publicités que celles apposée par l'organisateur et celle de la FFSA.

DÉROULEMENT DU CHAMPIONNAT DE FRANCE BLIND KARTING :

22) La Compétition se composera d'Essais Libres, d'Essais Officiels, d'Essais Qualificatifs, de Manches Qualificatives et de Phases Finales.

23) La présence du transpondeur (en état de marche sous la responsabilité du pilote) est obligatoire.

ESSAIS LIBRES

24) Durée / Durée totale : 1 heure

25) Format :

- 2 pilotes simultanément en piste
- Temps de roulage : 14 minutes par pilote

26) Organisation :

- 4 rotations de 2 pilotes
- Ordre de passage : tirage au sort
- Décalage d'un temps déterminé en fonction de la longueur du circuit entre les deux départs de pilotes d'une même rotation.
- Kart : tiré au sort
- Dépassement autorisé :
 - Si le temps minimal de sécurité de 5 secondes entre les deux pilotes est atteint ;
 - En ligne droite uniquement ;
 - À très faible vitesse ;
 - Confirmation du dépassement par les spotters ;
 - Confirmation du rétablissement du temps minimal de sécurité de 5 secondes par les spotters.

27) Exception :

Si, pour des raisons techniques, le partage de la piste à deux pilotes simultanés est impossible :

- Le nombre de rotation est multiplié par 2 ;
- Le temps de roulage par pilote est révisé en conséquence ;
- Chronométrage classique.

QUALIFICATIONS

28) Durée / Durée totale : 1 heure

29) Format :

- 1 seul pilote en piste
- Ordre de passage :
 - Basé sur les essais libres ;
 - Ordre inverse du classement chronométrique.

30) Organisation :

- 8 rotations individuelles ;
- Kart : tiré au sort.

31) Compétition

- Si le tour d'entrée < 2 min 30 :
 - 3 tours autorisés (incluant le tour de sortie) ;
 - 2 tours chronométrés (tour d'entrée + tour suivant) le meilleur d'entre eux est retenu.

- Sinon :
 - 2 tours autorisés (incluant le tour de sortie) ;
 - 1 tour chronométré (tour d'entrée uniquement).

- En cas d'égalité, les pilotes sont départagés en fonction de leur meilleur temps en essais libres.

COURSE

32) Durée / Durée totale : 2 fois 1 heure.

33) Format :
- Courses en format poursuite ;
- 2 pilotes simultanément en piste ;
- Aucun dépassement autorisé ;
- Les deux pilotes sont placés sur les deux lignes de départ-arrivée ;
- La seconde ligne de départ-arrivée matérialisée doit se situer à mi-piste en partant de la ligne de départ officielle (avec une marge d'erreur maximale admise de 5 mètres).
- Le Directeur de Course et son adjoint se positionnent respectivement au droit de ces deux lignes.
- Au passage des pilotes devant leur ligne de départ/arrivée respectives le DC et son adjoint lèvent le drapeau à damier permettant au public de visualiser le vainqueur.

34) Organisation : Kart tiré au sort pour chaque poursuite.

35) Compétition :
- Distance maximale de chaque poursuite : 3 tours (+ 1 tour supplémentaire pour la finale).
 - La poursuite s'arrête prématurément lorsque le temps minimal de sécurité de 5 secondes entre les pilotes est atteint ; le drapeau bleu à diagonale rouge est brandi par le directeur de course à l'attention du pilote rattrapé et le drapeau à damier est présenter à l'attention du pilote vainqueur
 - Le vainqueur est celui qui a réduit l'écart avec son adversaire.

- En cas d'égalité, les pilotes sont départagés en fonction de leur temps en qualification.

36) Exception :
Si, pour des raisons techniques, la poursuite est impossible :
- La confrontation se fait au chronomètre, sur la durée totale de 3 tours ;
- Le départ de chaque pilote, individuellement, s'effectue toujours depuis la ligne de départ officielle ;
- Le déroulement de la compétition reste le même

Sortie de piste

- Si un pilote met 4 roues hors-piste en qualification ou en course :
 - Il dispose de 10 secondes pour revenir sur la piste (tout en veillant à la sécurité)
 - Sinon : élimination
- Si un avantage est jugé acquis lors d'un passage hors-piste :
 - Application d'une pénalité de temps jugée par les commissaires.

Phase de Classement

37) Durée / Durée totale : 1 heure

38) Déroulement :
- A partir des temps de qualification :
 - Poursuite 1 : 5ème vs 8ème
 - Poursuite 2 : 6ème vs 7ème

- A partir des résultats de ces deux poursuites :
 - Poursuite classement 7ème place : perdant P1 vs perdant P2
 - Poursuite classement 5ème place : gagnant P1 vs gagnant P2

39) Résultat : Détermination des places 5 à 8

Phase Finale

40) Durée / Durée totale : 1 heure

41) Déroulement :
- A partir des temps de qualification :
 - Demi-finale 1 : 1er vs 4ème ;
 - Demi-finale 2 : 2ème vs 3ème.
- A partir des résultats de ces deux poursuites :
 - Petite finale : perdants des demi-finales ;
 - Finale : gagnants des demi-finales.

42) Résultat : Détermination des places 1 à 4.


FFSA
CHAMPIONNAT DE FRANCE
BLINDKARTING
27-29 AOÛT 2026
FFSAKARTING.ORG
FFSA.ORG
ANNEVILLE
CHAMPIONNAT DE FRANCE BLINDKARTING
FFSA KARTING
FFSA ACADEMY
